

CODE DE TRANSPARENCE SUR L'ESG

2023

-

Chez FLORNOY FERRI nous pensons qu'il est primordial de donner du sens à nos investissements en soutenant les entreprises qui s'investissent pour la sauvegarde de l'humain au sens large à long-terme. Au-delà de cette responsabilité collective, nous pensons que la diffusion de cette prise de conscience permettra de faire se rejoindre l'extra-financier et le financier au service de la surperformance financières des portefeuilles.

Nous avons la conviction qu'une entreprise soucieuse des principes de durabilité et respect de l'environnement dans sa croissance, de bonne gouvernance et de transparence dans son information doit, dans la durée, délivrer des meilleurs résultats pour elle-même et ses actionnaires.

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR LE CODE DE TRANSPARENCE

Fort de cet esprit, FLORNOY FERRI a lancé en 2019 deux fonds ayant des filtres ESG actifs sur lesquels ce code de transparence s'applique plus particulièrement :

Nom des fonds	Stratégie dominante	Stratégie dominante	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 31/12/2022	Labels	Lien vers les documents relatifs aux fonds
Valeurs Féminines Global	Part R FR0013451275 Part I FR0013451283	Exclusions Thématiques ISR	Actions	Tabac Clonage humain Pornographie Activité portant atteinte à l'intégrité des personnes	13.3m€	Label ISR	DICI / prospectus Rapport de gestion Reporting financier et extra financier
Dividende Durable	Part R capitalisation FR0013454980 Part R distribution FR0013454998 Part I FR0013455003	Best in universe	Actions	Sociétés dont 100% du CA est issue des activités de casino et de la production d'armes et munitions.	29.1m€	Label ISR	DICI / prospectus Rapport de gestion Reporting financier et extra financier Présentations diverses Autres (précisez)
Aleph ISR Monde	Part C FR00140022S7 Part I FR00140022T5	Exclusions Thématiques ISR Best in class	Actions	Ci dessus plus : les activités suivantes : Centrales thermiques au charbon, extraction de charbon,	26.2m€	Candidat au Label ISR en 2023	DIC / prospectus

				boissons alcoolisées, sociétés ayant leur siège social dans un paradis fiscal.			
--	--	--	--	--	--	--	--

Un récapitulatif de notre démarche ESG est disponible sur notre [site internet](#).

2. DONNEES GENERALES DE LA SOCIETE DE GESTION ET SA GESTION DE L'ESG

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce code.

FLORNOY FERRI

87 avenue Kléber, 75116 Paris

<https://www.flornoyferri.com/>

2.2 Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

En 2019, la Financière de l'Oxer a changé de nom pour devenir FOX Gestion d'Actifs. Elle était la société de gestion de « Groupe Premium ». FOX Gestion d'Actifs conseillait depuis 2006 des clients privés et institutionnels, dans la préservation et la croissance de leurs actifs financiers.

En 2018, le fonds de private equity Montefiore Investment est entré au capital de Groupe Premium permettant d'amplifier sa croissance et ses ambitions notamment par croissance externe. Depuis sa création, Montefiore Investments promeut les principes de l'investissement responsable. Par extension, et fort des responsabilités et des moyens qu'impliquent sa croissance, FOX Gestion d'Actifs a caractérisé de façon plus intense et systématique sa politique d'investissement.

En Décembre 2019, FOX Gestion d'Actifs et FLORNOY & Associés gestion ont décidé d'unir leurs forces. Le nouvel ensemble s'appelle FLORNOY. Il compte notamment parmi ses clients les plus importants des fondations, associations et congrégations pour qui l'approche ESG est primordiale. Plus largement, nos clients institutionnels et de plus en plus de clients privés nous ont encouragé à exprimer clairement notre démarche ESG.

Fort de ce nouvel élan, FLORNOY a formalisé ses engagements en matière d'investissement responsable en publiant une Charte ESG en 2019 et en signant les Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU en 2020.

En 2021, le fonds de private equity EURAZEO est entré au capital de Groupe Premium agrandissant encore le champ des possibles et soulignant plus avant l'importance de l'ESG dans toutes les sociétés dont les fonds EURAZEO sont actionnaires. En effet, le département ESG a été créé par EURAZEO dès 2008 et un comité ESG (anciennement



RSE) dès 2014. Il accompagne la réflexion du Conseil de Surveillance, anticipe les risques et les opportunités et fait des recommandations sur la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Engagements

L'intégration de critères extra-financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance est aujourd'hui indissociable de notre approche. Les considérations ESG sont intégrées à chaque étape de notre métier, dès l'analyse de l'opportunité. Nos investissements bénéficient ainsi d'un suivi extra-financier et font l'objet d'une revue annuelle complète basée sur un ensemble d'indicateurs de performance ESG. Notre démarche d'investissement responsable est formalisée dans la Politique ESG de FLORNOY FERRI, signée par chacun des membres de l'équipe.

Comité ESG

En 2019, FOX Gestion d'Actifs a choisi de nommer son directeur général délégué en charge de l'effort et la stratégie ESG. Suite au rapprochement avec FLORNOY & Associés Gestion au T4 2019, nous avons décidé de créer un comité ESG.

Le comité ESG est constitué de membres représentatifs de la direction, de la gestion, de la déontologie et du juridique ainsi que du développement commercial et marketing.

C'est lui qui produit et/ou édite les documents relatifs à l'ESG, qu'ils soient périodiques et de type reporting ou même charte ESG.

Le comité effectue également le choix des outils d'aide à la décision et à la mesure de critères extra-financiers tels que la plateforme de notation MSCI ou encore du proxy-voter ISS qui nous aidera à exprimer notre politique de vote.

Politique d'Exclusion

FLORNOY FERRI a formalisé sa politique d'exclusion en Avril 2019. La société de gestion n'investit pas dans les secteurs d'activités du type industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes. Par ailleurs nous excluons les sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino, de la production d'armes et munitions.

La FLORNOY FERRI assure son respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 respectivement concernant la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions.

Investissements

FLORNOY FERRI a conforté ce positionnement en créant dès 2019 des fonds dont le filtre ESG est actif et ayant obtenu la labélisation ISR et par le rapprochement et l'extension progressive de ces pratiques à l'ensemble de l'équipe de gestion. L'année 2022 a également vu la création du fonds obligataire « OBLIGREEN » dont les investissements

sont à minimum 90% constitués de social bonds, sustainable bonds, sustainable-linked bonds et de green bonds permettant la classification SFDR 8.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale, FLORNOY FERRI se fixe des objectifs de transformation progressifs depuis fin 2018.

- 2018 : rachat du Groupe Premium par Montefiore Investments et alignement sur la responsabilité de l'investissement.
- 2019 : création de deux fonds aux filtres ESG actifs. Etablissement d'une charte ESG et des principes d'exclusion.
- 2020 et 2021 : formation annuelle RSE/ESG/ISR des équipes, diminution majeure de l'utilisation de papier et obtention de la labélisation ISR sur 2 fonds.
- 2022 : création d'un fonds constitué uniquement d'investissement en social bonds, sustainable, sustainable-linked et green bonds.
- 2023 : accélération de la migration de la gamme de fonds en classification SFDR article 8. L'objectif est de 40% encours pour 2023 et 70% des encours en 2024. Accélération de l'objectif zéro papier pour fin 2024. Introduction de l'engagement sociétal et corporate de répondre à tout message reçu dans les 24h après réception.

Notre charte pour le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance influence évidemment nos investissements mais elle contribue également à sensibiliser tout notre personnel. Elle est disponible sur simple demande et accessible depuis sur notre [site internet](#).

Au-delà de notre démarche d'investisseur responsable, nous mettons en œuvre une démarche de responsabilité sociétale pour adresser nos impacts directs, dont l'impulsion est donnée par notre président Benoit Jauvert. En 2019, nous avons par exemple formalisé un objectif « zéro papier » pour fin 2024, ainsi que la volonté de répondre à tout message envoyé à tout collaborateur de FLORNOY FERRI dans les 24h après réception.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion.

Une partie importante de nos clients étant constituée de congrégations religieuses, la gestion des opportunités et des risques ESG est solidement ancrée dans notre démarche d'investissement responsable. Hormis nos 2 fonds ayant obtenu le label ISR, 1 fonds a obtenu la classification « éthique chrétienne » basée sur la Doctrine Sociale de l'Eglise qui est, en quelque sorte, la version catholique de l'ESG. Cette doctrine ainsi que les repères éthiques de la conférence des Evêques de France sont inscrit dans le Prospectus DICI du fonds « Flornoy Valeurs Familiales ». Nous avons également pour ambition d'obtenir le label ISR pour un troisième fonds en 2023 : « Aleph ISR Monde » dont la construction répond aux directives et contraintes du label.

Risques ESG

Les exclusions de notre charte et celles imposées par certains de nos clients témoignent de la prise en compte des risques sociétaux liés aux secteurs d'activités controversés dans nos pratiques de gestion. L'intégration du suivi des controverses environnementales, sociales ou de gouvernance à l'évaluation ESG des entreprises, participe également à la réduction des risques extra-financiers. Enfin, notre méthodologie d'investissement qui vise à obtenir une note ESG moyenne de portefeuille supérieure à son indice de référence contribue à contenir les risques ESG.

Opportunités ESG

Convaincus que les entreprises qui placent le développement durable au cœur de leur stratégie surperforment, nous voyons dans la maîtrise des risques ESG une véritable opportunité de création de valeur durable. Cette position nous a d'ailleurs conduit à développer une approche de gestion thématique dans la construction de certains de nos fonds, à l'instar de « Valeurs Féminines Global », qui se focalise sur la féminisation de la gouvernance des entreprises.

Nos fonds sont régis par les principes d'investissement responsable. Certains incluent des filtres ESG mais ils ne sont pas pour autant des « fonds à impact ».

Risques climatiques

Conscients que les entreprises sont aujourd'hui confrontées à des risques physiques, de transition et de responsabilité croissants, nous mesurons l'intensité carbone de nos portefeuilles au label ISR et la comparons à celle de leur indice de référence pour évaluer les risques climatiques. Par ailleurs, l'étude de la recherche MSCI (décrite à la section 3.4) nous permet d'arriver à une compréhension fine des risques et opportunités environnementaux pour nos fonds candidats au label ISR. Notre volonté d'élargir le nombre de fonds sous SFDR article 8 illustre également notre contribution et volonté de réagir à l'urgence climatique.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

Le Comité ESG-Ethique diffuse au sein de la FLORNOY FERRI les orientations, les principes et les décisions en matière d'ESG. Ils s'adressent à tous les employés avec une attention particulière aux gérants de portefeuilles et analystes.

Les gérants sont en première ligne pour engager les débats avec les entreprises et effectuent une action concrète par le truchement de leur investissement ou désinvestissement dans une valeur.

Au-delà de la politique RSE de l'entreprise dont l'impulsion est donnée par notre président Benoit Jauvert, l'ensemble des collaborateurs de FLORNOY FERRI reçoit annuellement

depuis 2020 une formation générale sur l'ESG délivrée par un partenaire accrédité et expert en la matière. C'est EthiFinance qui nous accompagne depuis l'année 2020.

Ainsi, les gérants et analystes construisent et appliquent notre démarche ISR dans leurs pratiques de gestion, les équipes responsables du contrôle des risques et de la conformité s'assurent du respect de engagements de notre démarche ESG et les équipes commerciales contribuent à transmettre ces engagements à nos clients et parties prenantes.

L'équipe de gestion collective est composée de :

- Olivier Flornoy : directeur général et responsable de la gestion collective, gérant du fonds classifié éthique par l'Observatoire des fonds d'éthique « Flornoy Valeurs Familiales »
- Christophe Blanchot : co-responsable de la gestion collective
- Arnaud Cadart : gérant de portefeuille senior, gérant du fonds label ISR « Dividende Durable ».
- Gilles Meshaka : gérant de portefeuille senior, gérant du fonds label ISR « Valeurs Féminines Global » ainsi que de « Aleph ISR Monde » pour lequel nous pensons obtenir le label ISR en 2023.
- Stéphane Le Rai : gérant de portefeuille senior, allocataire et membre du comité ESG.
- Mazen Bou Chaaya : gérant de portefeuilles diversifiés
- Alexandre Sammut : responsable de la gestion obligataire et gérant du fonds « Obligreen »
- Roberto Alayza : gérant obligataire, co-gérant du fonds « Obligreen »
- Hortense Crosnier : analyste

Les autres membres impliqués sont :

- Laure-Anne Vanel : RCCI, responsable juridique et membre du comité ESG-Ethique.
- Christophe Bonnasse : directeur général délégué et membre du comité ESG-Ethique.
- Teddy Dewitte : directeur général délégué et membre du comité ESG-Ethique.
- Guilhem Vidor : gérant privé et membre du comité ESG-Ethique.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

FLORNOY FERRI ne possède pas de gérants ou d'analystes exclusivement dédiés à l'ESG. Nos collaborateurs sont tous sensibilisés aux thématiques et facteurs ESG. L'analyse extra-financière est ainsi intrinsèquement liée à l'analyse financière et ne fait pas l'objet d'un décompte horaire précis.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En accord avec sa stratégie ESG, FLORNOY FERRI est un des signataires des « **UNPRI** » (Principes pour les Investissements Responsables des Nations Unies). Les PRI sont un des leaders mondiaux pour la promotion de l'investissement responsable. Il s'emploie à comprendre les incidences sur l'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il soutient également son réseau international de signataires pour qu'ils intègrent ces facteurs dans leurs décisions d'investissement. Il agit donc dans l'intérêt à long terme de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquelles ils opèrent dans l'intérêt ultime de notre société dans son ensemble.

Nous sommes également signataire du **Montréal Carbon Pledge** et regardons l'intensité carbone de nos fonds actions afin de valider leur surperformance en la matière par rapport à l'intensité carbone de leur indice de référence.

FLORNOY FERRI a formalisé différents engagements visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes. Nous avons intégré l'initiative **#HeForShe** des Nations Unies lors de la constitution du fonds thématique à filtre ESG actif « Valeurs Féminine Global » et reversons l'équivalent de 10% de la marge de ce fonds à l'ONG **International Women's Forum** et l'organisation caritative **Professional Women Network** qui œuvrent à la parité professionnelle.



#HeForShe



2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'intégration de pratiques ESG influence une large part de nos investissements. La part total des actifs ISR sous gestion concerne, au sens strict du terme, les fonds candidats au label ISR « Valeurs Féminines Global » et « Dividende Durable », soit 42.4m EUR d'encours au 31 décembre 2022. Le total des fonds classifié SFDR article 8 s'élève à 98.6m EUR d'encours au 31 décembre 2022, soit 7.7% des encours. Notre ambition est d'atteindre 40% des encours en 2023 et 70% des encours en 2024.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Ces deux fonds, candidats au label ISR, représentent 9.4% des fonds purement actions et 3.3% des encours totaux.

2.10 Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Fonds	Actifs	Page dédiée
Valeurs Féminines Global	Actions internationales - Capitalisations moyennes & grandes dont le CEO est féminin et respectant des contraintes ESG	https://www.FLORNOYFERRI.com/nos_fonds/valeurs-feminines-global/
Dividende Durable	Actions Européennes éligibles au PEA - sociétés du Stox Europe 600 ayant versé un dividende égal ou supérieur d'une année sur l'autre pendant 10 ans successifs au minimum et respectant des contraintes ESG	https://www.FLORNOYFERRI.com/nos_fonds/dividende-durable/

L'ensemble des informations sur ces fonds sont disponibles sur la [page de notre site internet](#) dédiée à la gestion collective et sur chacune de leur page dédiée.

3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte de critères ESG au sein des OPC ?

FLORNOY FERRI applique une gestion multicritère, opportuniste et réactive, qui s'appuie sur la qualité et la méthode de travail de notre équipe de gestion. Cette dernière base ses convictions sur la connaissance des valeurs sélectionnées. En ce sens, l'intégration de critères ESG dans les méthodes d'analyse approfondit notre compréhension des émetteurs investis, et permet de répondre aux attentes sociétales et réglementaires croissantes vis-à-vis de la finance durable.

L'intégration de critères ESG renforce notre capacité d'adaptation à notre environnement de marché et nous permet de proposer une gestion d'excellence et sur mesure, avec notamment des FCP adaptés aux besoins de chaque client. L'introduction de l'ESG s'inscrit dans un projet de long terme et implique de sensibiliser l'ensemble de nos équipes à des enjeux cruciaux pour anticiper l'avenir et contribuer au développement de la finance durable.

Par ailleurs, en plus du sens qu'ils donnent à nos investissements, les critères ESG présentent des avantages à plus court terme. Ils servent à la fois la performance financière mais également la stratégie commerciale.

Une entreprise soucieuse des principes de durabilité et respect de l'environnement dans sa croissance, de bonne gouvernance et de transparence dans son information doit, dans la durée, délivrer des meilleurs résultats pour elle-même et ses actionnaires. C'est un point auquel nos clients sont déjà sensibles et nous pensons qu'ils le seront de plus en plus.



Enfin, sur le long-terme, la prise en compte de critères ESG, permet de rediriger les flux financiers vers les entreprises les plus vertueuses et durables avec un effet positif sur leur valorisation.

C'est pourquoi nous avons créés en 2019 nos fonds « Valeurs Féminines Global » et « Dividende Durable » pour lesquels nous avons obtenu la labélisation ISR en 2020. Par ailleurs, le fonds « Flornoy Valeurs Familiales » a été classifié éthique par l'Observatoire des fonds éthiques. En 2022 nous avons lancé le fonds « Obligreen » qui est investi à minimum 90% sur des Green Bonds, des Social Bonds, des Sustainable ou Sustainable-linked bonds et est classifié SFDR 8.

FLORNOY FERRI a décidé de s'appuyer sur les services d'un des leaders mondiaux des notations extra-financières : MSCI. La qualité de la plateforme et l'étendue des services fournis en matière d'ESG nous a permis de formaliser une approche s'apparentant au « best in universe » car nous raffinons l'indice de référence « MSCI World » en retirant 20% des notes ESG les moins bonnes. Pour l'analyse extra financière des fonds obligataire, nous utilisons les services de Moody's.

Dans un premier temps, nous appliquons dans nos fonds avec filtres ESG actifs des critères qualitatifs non contraignant, en sélectionnant en priorité les entreprises dotées d'un protocole de reporting environnemental (consommations, émissions de gaz à effet de serre, traitements de déchet) et dont le bilan RH affiche des mesures favorisant le bien-être au travail et des solutions de bien être professionnelles.

Dans un deuxième temps, le critère quantitatif dit contraignant s'applique sur les portefeuilles de valeurs choisi par FLORNOY FERRI. C'est alors que la note moyenne du fonds doit rester supérieure ou égale à celle de son indice de référence raffiné comme mentionné ci-dessus.

Valeurs Féminines Global

« Valeurs Féminines Global » est un fonds actions internationales qui investit exclusivement dans des capitalisations moyennes & grandes dont le CEO est féminin et respecte des contraintes ESG (Environnement, Social & Gouvernance). Si la marge du fonds est positive il reverse un pourcentage à des associations soutenant la parité professionnelle telle que l'ONG « International Women Forum France » ou « Professional Women Network ».

Par conséquent, il devient un véritable outil pour les souscripteurs. Non seulement ils peuvent communiquer sur le fait qu'ils croient au talent des femmes par leur investissement mais aussi qu'ils soutiennent la parité par une action concrète via le mécénat du fonds. Il donne une partie de leur « carried social » ! A l'heure où il y a profusion de fonds environnementaux « Valeurs Féminines Global » insiste par construction sur l'angle Social et Gouvernance de l'ESG.

Le fonds répond à un objectif ESG clair : promouvoir l'égalité des chances et la diversité en finançant des entreprises où les femmes occupent les responsabilités les plus importantes. Ce postulat maximise les chances de diffusion des valeurs féminines dans le tissu corporate à tous les échelons (recrutement, égalité salariale, promotion, stratégie) forçant ainsi une meilleure mixité ayant un impact direct sur la performance de l'entreprise.

Dividende Durable

« Dividende Durable » est un fonds actions Européennes éligible au PEA. Il vise à offrir une alternative de rendement pour pallier les taux bas pendant (très) longtemps. Il n'investit que dans des sociétés du Stoxx Europe 600 ayant versé un dividende pendant 10 ans successifs au minimum sachant que ce dividende se doit d'être impérativement égal ou supérieur d'une année sur l'autre.

La sélection subit le filtre ESG puis le gérant effectue son analyse fondamentale sur l'échantillon restant éligible en traitant chaque valeur de façon équilibrée. Jumelé à un futur short de l'indice (ou un ETF), il peut isoler la composante rendement et devenir ainsi une véritable alternative aux obligations peu risquées.

La création du fonds « Dividende Durable » a donc pour objectif de financer des entreprises qui font état d'une gestion satisfaisante des enjeux extra-financiers et de bonnes relations avec leurs actionnaires.

FLORNOY FERRI Valeurs Familiales

« Flornoy Valeurs Familiales » respecte la Doctrine Sociale de l'Eglise et les repères éthiques de la Conférence des Evêques de France qui sont l'équivalent pour l'Eglise Catholique de ce que le marché appelle l'ESG. A ce titre, il a été classifié éthique par l'Observatoire des fonds éthiques. Nous soulignons ici la crédibilité d'une institution séculaire comme l'Eglise Catholique dans son attachement au bien commun pour l'homme et son environnement sur le long terme. Nous sommes fiers de la classification du fonds par l'organisme de l'Eglise qui mesure le respect des 6 repères éthiques qui sont comparables aux 3 grands critères d'environnement, de social et de gouvernance.

Aleph ISR Monde

Fonds actions internationales sélectionnant des valeurs sur le thème du développement durable selon une approche ISR, à savoir les exclusions non seulement de la charte ESG de FLORNOY FERRI mais également d'activités telles que les centrales thermiques au charbon, d'extraction de charbon, les boissons alcoolisées et les sociétés ayant leur siège social dans un paradis fiscal. Le gérant calcule ensuite le score ISR sur la base de 8 Objectifs de Développement Durable (ODD), sur les engagements de la société en matière de développement durable et sur la gouvernance. Il finalise sa sélection en fonction des analyses financières traditionnelles (bilan et rentabilité).

Obligreen

Le fonds « Obligreen » est exclusivement investi dans des obligations dites « verte » et/ou « sociales » et/ou « durable » (green bonds, social bonds, sustainable ou sustainable-linked bonds). Afin d'être éligibles à une telle appellation les obligations doivent remplir les critères stricts et exigeants de l'ICMA (International Capital Market) :

Les social bonds sont des obligations qui présentent un intérêt social. L'Association internationale des marchés de capitaux (International Capital Market, ICMA) définit les obligations à objectif social comme « tous les types d'obligations dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets sociaux au prorata ou en totalité, conformément aux quatre éléments fondamentaux des Social Bond Principles (SBP) ». Il peut s'agir de projets nouveaux et/ou existants.

Les Social Bond Principles (SBP) définis par l'ICMA comprennent les quatre dimensions fondamentales suivantes :

1. Utilisation du produit de l'émission
2. Processus d'évaluation et de sélection des projets
3. Gestion des recettes
4. Rapport

Les obligations vertes ou green bonds, sont des emprunts émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés.

Les obligations durables, ou sustainable bonds/sustainable-linked bonds, sont des emprunts dont le produit net est destiné au financement et refinancement de projets à vocation environnementale et sociale souvent appelés « projets éligibles » accompagnant sur le long terme des transitions écologiques et énergétiques du pays et réduisant les fractures sociétales.

Fort de ces critères, notre fonds « Obligreen » est classifié SFDR 8.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Moyens internes

Tous les gérants de portefeuilles en relation avec les fonds à filtres ESG actifs possèdent des accès aux différents fournisseurs externes de données (cf. ci-dessous) permettant l'évaluation ESG des émetteurs.

- Christophe Blanchot : co-responsable de la gestion collective
- Olivier FLORNOY FERRI : responsable des gestions et directeur général
- Arnaud Cadart : gérant de portefeuille senior
- Stéphane Le Rai : gérant de portefeuille senior, allocataire et membre du comité ESG
- Hortense Crosnier : analyste

Moyens externes

FLORNOY FERRI utilise essentiellement des moyens externes afin d'évaluer les émetteurs et sociétés formant son univers d'investissement. Les plateformes MSCI, Thomson-Reuters, Moody's et Bloomberg et permettent une analyse fine des différents critères extra-financiers. Par ailleurs, nous souscrivons aux services d'ISS, un proxy-advisor, dont les services incluent de l'information sur le vote de résolutions ESG dans les entreprises investies.

En rassemblant les données brutes ou consolidées de nos différents fournisseurs, nos analystes et gérants disposent d'un ensemble de données extra-financières qui contribuent à la décision. Les données portent sur la gestion des problématiques environnementales (intensité carbone, efficacité énergétique, gestion des déchets et de l'eau, etc.), sociales (formation, droits de salariés, rotation du personnel, etc.), de gouvernance (pourcentage de femmes dans les comités exécutifs, relations avec les fournisseurs, etc.) ou sur l'exposition à des controverses.

Nos brokers sont également une source importante d'information ESG tant pour l'évolution du marché que pour les rapports sur les valeurs comportant désormais un volet ESG.

Enfin les organisations telles que les UNPRI mettent également à notre disposition des bases de données et lettres d'information qui viennent compléter notre dispositif.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Les OPC « Valeurs Féminines Global » et « Dividendes Durables » suivent les mêmes règles en matière d'intégration ESG.

- Exclusions sectorielles : exclure des entreprises opérant sur les secteurs inclus dans notre politique d'exclusion
- Intégration de l'ESG à l'analyse fondamentale : sélectionner en priorité les sociétés qui mettent avant les critères ESG dans leurs rapports annuels, en amont de la sélection du gérant basée sur l'analyse financière traditionnelle
- Composition du portefeuille : assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence, dont on a retiré 20% des valeurs affichant les notes ESG les plus faibles

« Valeurs Féminines Global » affiche par ailleurs des engagements forts en termes de gouvernance, puisque le fonds investit exclusivement dans des sociétés dont le CEO est féminin au sein de 19 pays de l'OCDE.

La notation ESG des émetteurs et des portefeuilles s'appuient sur les données MSCI. La méthodologie porte sur 37 enjeux regroupés en 10 grands thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance

- Environnement : changement climatique, ressources naturelles, pollutions et déchets, opportunités environnementales.
- Social : capital humain, responsabilité des produits, sourcing controversé, opportunités sociales
- Gouvernance : gouvernance corporate et conduite des affaires

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG de MSCI inclut une analyse de controverses concernant l'impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance des opérations, des produits et des services de l'entreprise.

Le reste des fonds de la gamme FLORNOY FERRI respectent la charte ESG et ses exclusions mais ils n'ont pas le label ISR. Néanmoins nous avons pour ambition d'obtenir le label ISR en 2023 pour notre fonds « Aleph ISR Monde ». Ce dernier ainsi que « Obligreen » sont classifiés SFDR article 8 et nous allons progressivement passer sous article 8 40% de nos encours en 2023 et nous devrions atteindre 70% en 2024.

3.4 Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

Les principes et critères liés au changement climatique sont principalement pris en compte lors de la notation des actifs par MSCI. Le thème de notation environnement inclut 4 sous-thèmes et 13 enjeux :

- Changement climatique : émissions carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité au changement climatique
- Ressources naturelles : stress hydrique, biodiversité et sols, approvisionnement
- Pollution et déchets : émissions et déchets toxiques, emballages et déchets, déchets électroniques
- Opportunités environnementales : clean tech, constructions vertes, énergies renouvelables

FLORNOY FERRI est par ailleurs attentive à l'intensité carbone de ses portefeuilles qui se doit d'être inférieure à celle de leurs indices de référence dans leur grande majorité. Nous publions celle-ci à partir de la mi-2020 dans chacune des fiches mensuelles des fonds ayant des filtres ESG actifs.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

FLORNOY FERRI utilise les données de MSCI pour déterminer la note qui intervient dans le processus de gestion des portefeuilles utilisant des filtres actifs ESG.

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG de MSCI inclut des exclusions sectorielles et une analyse de controverses concernant l'impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance des opérations, des produits et des services de l'entreprise.

L'approche de MSCI part d'une analyse de la matérialité des risques et opportunités ESG de chaque secteur. Un risque est considéré comme matériel lorsqu'il est probable qu'il génère des coûts pour les entreprises d'un secteur. Une opportunité est considérée comme matérielle lorsqu'il est probable que les entreprises d'un secteur puissent capitaliser sur cette opportunité pour en tirer des bénéfices. MSCI identifie les risques et opportunités ESG matériels d'un secteur via un modèle quantitatif qui mesure ses externalités moyennes (ex. intensité carbone, intensité hydrique, accidentologie, etc.). Les entreprises qui présentent des modèles d'affaires inhabituels voient leurs risques et opportunités adaptés, et des exceptions sont faites pour les entreprises aux activités

diversifiées. Une fois le secteur identifié, des enjeux ESG clés sont attribués à chaque entreprise pour mesurer sa gestion des risques et opportunités associés. La notation ESG d'une entreprise porte sur 3 à 8 des 37 enjeux mentionnés précédemment.

Le processus de notation ESG MSCI se déroule en quatre grandes étapes :

Données	Matrices	Evaluation	Notation
<ul style="list-style-type: none"> Pas de questionnaire Collecte et uniformisation des données publiques Données alternatives de type gouvernementales, réglementaires, d'ONG Documents officiels des sociétés 2100 sources média 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie standardisée afin d'accéder aux expositions de sociétés en terme de risques généraux ou <u>manageriaux</u> par rapport à leurs pairs. L'équipe MSCI en charge de la communication ESG contacte les sociétés pour vérification des données. 	<ul style="list-style-type: none"> Les thèmes clés spécifiques à une industrie sont notés (0-10) à partir de règles. Surveillance quotidienne et mise à jour hebdomadaire des controverses et des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> Les poids et scores ESG des thèmes clés sont combinés afin de créer une notation ESG (AAA- CCC) relative aux pairs d'une industrie donnée. Les notations sont soumises à des examens en comité et vérifications par rapport au marché et à l'industrie.

L'analyse extra-financière d'un émetteur aboutit à une notation ESG de MSCI sur une échelle allant d'AAA (meilleure note) à CCC (moins bonne note). Cette évaluation s'effectue en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la manière dont elles gèrent ces risques par rapport à leurs pairs. Les notations obtenues sont donc le résultat du positionnement de l'entreprise évaluée vis-à-vis de ses concurrents dans un secteur/sous-secteur donné.



SOUS PERFORMEURS

MOYENNE

LEADERS

Les notations ESG MSCI fournissent des informations sur les risques ESG potentiellement importants afin d'aider FLORNOY FERRI à prendre de meilleures décisions d'investissement et communiquer avec nos clients.

En complément de la notation MSCI des émetteurs, FLORNOY FERRI récolte désormais un volet d'informations ESG lors des entretiens avec les émetteurs/sociétés. Cette collecte se fait en direct ou par le truchement de roadshow organisés par nos brokers qui intègrent également un volet ESG dans leurs entretiens.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation des entreprises par MSCI est assurée en continu et inclut un monitoring quotidien des controverses et l'ajout hebdomadaire d'actualités. Un changement de score

significatif engendre une revue et un renouvellement de l'exercice de notation par un analyste. L'évaluation des entreprises est renouvelée en profondeur sur une base annuelle.

S'agissant plus précisément des controverses, MSCI revoit les événements qui pourraient indiquer un problème structurel en matière de gestion des risques ou engendrer des risques pour l'entreprise et par conséquent affecter sa note. Une controverse est une situation dans laquelle une entreprise produit un impact ESG négatif induisant un problème de gestion structurel.

MSCI note les controverses en fonction de la nature de l'impact (minime, moyenne, sérieuse, grave) et de son échelle (faible, limitée, extensive, large), aboutissant à une évaluation de leur gravité à quatre niveaux : très sévère, sévère, modérée, mineure. Ces niveaux de gravité influent sur la note ESG qu'attribue MSCI.

Lorsque des controverses sérieuses et graves sont remontées par MSCI, le comité de Gestion Collective, voire le comité ESG et la direction de FLORNOY FERRI se prononcent sur l'éventuel retrait de la liste des valeurs détenues dans nos portefeuilles. Comme à notre habitude, nous débattons et statuons dans le cas où un événement financier ou extra-financier d'importance survient.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus de construction des OPC « Valeurs Féminines Global » et « Dividendes Durables » débute par leur univers de départ à savoir les marchés actions de 19 pays de l'OCDE et le Stoxx Europe 600 respectivement.

Ils répondent ensuite à la conformité de notre charte ESG et donc à nos exclusions sectorielles qui sont les secteurs d'activités du type industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes, ainsi que les sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino et de la production d'armes et munitions.

Après ces étapes préliminaires, plusieurs filtres sont impliqués sur les valeurs s'étant qualifiées :

- 1) Filtres thématiques : CEO féminines pour « Valeurs Féminines Global » et un minimum de 10 années consécutives de versement d'un dividende égal ou en progression d'une année sur l'autre pour « Dividende Durable ». Le filtre CEO féminin contribue, par exemple, à éliminer à ce jour 97% de l'univers des 4277 sociétés de 19 pays de l'OCDE.
- 2) Critères de taille, de capitalisation et de liquidité : au minimum 500 millions d'euro pour « Valeurs Féminines Global » et 1,9 milliard d'euro pour « Dividende

Durable ». Ce dernier doit en outre comporter des titres dont le volumes quotidien moyen sur 3 mois est de 2 millions d'euro.

- 3) Analyse financière traditionnelle et prise en compte de filtres ESG non contraignant: en complément de l'analyse financière, sélection en priorité des sociétés mettant en avant les critères ESG dans leurs rapports annuels. Il s'agit d'un temps relativement long car annuel. A noter pour le fonds « Dividende Durable », il s'agit plus particulièrement de sociétés ayant mis en place un protocole de reporting environnemental (consommations, émissions de gaz à effet de serre, traitements de déchet) et dont le bilan RH affiche des mesures favorisant le bien-être au travail et des solutions de bien être professionnelles.
- 4) Vérification quantitative des filtres ESG : la note ESG moyenne du portefeuille se doit d'être supérieure à celle de l'indice de référence raffiné. C'est-à-dire que 20% des valeurs de l'indice aux notes ESG les moins bonnes auront été éliminées. Si la note ESG moyenne du portefeuille se trouve inférieure à celle de l'indice de référence raffiné, le gérant se doit d'éliminer les valeurs avec la moins bonne note afin de recouvrer une note ESG moyenne satisfaisant à la contrainte de supériorité par rapport à la note ESG moyenne de l'indice de référence raffiné.



Ainsi, nos portefeuilles déjà filtré par une thématique stricte, se comparent de façon contraignante à leur indice de référence du point de vue extra-financier.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils en compte dans la construction du portefeuille ?

C'est le volet environnemental de la note ESG assemblée par MSCI qui est en relation avec le changement climatique (détaillé en 3.4).

Nous opérons également de façon mensuelle une vérification de l'infériorité d'intensité carbone de nos fonds par rapport à leur indice de référence.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Nous maintenons un taux de couverture minimum de 90% des sociétés pour les notations ESG de nos OPC visant la labélisation ISR.

Les autres OPC de FLORNOY FERRI ne sont à ce stade pas formellement contraint par l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non pas de changement dans le processus d'évaluation ESG. En revanche, nous avons créé un nouveau fonds obligataire « Obligreen » classifié SFDR article 8 qui investit au minimum à hauteur de 90% dans des social, green ou sustainable bonds. Par ailleurs, avec l'absorption de FERRI Gestion, nous avons enrichi notre gamme de fonds de « Aleph ISR Monde » pour lequel nous espérons obtenir le label ISR en 2023. Enfin, nous avons entamé la migration de notre gamme de fonds afin de passer sous classification SFDR article 8 au moins 40% de nos encours en 2023 et 70% en 2024.

L'extension progressive de ces pratiques à l'ensemble de l'équipe de gestion, à l'ensemble des portefeuilles et débouchant sur une politique d'entreprise plus responsable est actuellement en gestation.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires

Non, aucun des OPC n'est investi dans des organismes solidaires mais la société de gestion reverse 10% de la marge du fonds « Valeurs Féminines Global » en part égale entre les associations caritatives sélectionnées œuvrant pour la parité professionnelle.

La sélection s'effectue en concertation entre le comité ESG et le management de la société de gestion.

Au 31/12/2022 il s'agit de l'ONG International Women's Forum France (IWF France) et de Professional Women's Network France (PWN France).

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non. Au 31/12/2022 la société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non. Au 31/12/2022 les OPC ayant le label IRS n'utilisent pas les instruments dérivés.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les OPC ne peuvent investir qu'à concurrence de 10% de leurs actifs nets en parts et en actions d'autres OPC conformes à la Directive 2009-65-CE.

5. CONTROLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Contrôle de premier niveau

L'ensemble des OPC gérés par FLORNOY FERRI obéissent à un contrôle pré-trade de la part des gérants afin de s'assurer que les titres envisagés à l'achat sont conformes aux règles d'exclusions sectorielles, règles de controverse ainsi qu'aux règles normatives qui sont propres aux OPC thématiques ou aux fonds gérés grâce à des filtres ESG actifs tels que définis dans les prospectus-DICI de ces OPC.

Pour ces derniers nous utilisons notamment l'outil de MSCI. Un des critères qui a permis la sélection de ce fournisseur de données extra-financières est le taux de couverture en notes ESG supérieur à 95% pour les valeurs incluses dans l'univers de nos fonds et de leurs indices de référence. Compte tenu de la taille de la société de gestion et de ses moyens humains, les outils disponibles via la plateforme du prestataire de notes extra-financières MSCI sont d'une aide précieuse à la décision en matière d'ESG (note, rapport, controverse, etc...).

Contrôles de second niveau

Le comité ESG et la gestion privée de FLORNOY FERRI, au travers des différentes réunions hebdomadaires et mensuelles avec la gestion collective, analysent et discutent les positions dans les différents portefeuilles et sont également vigilants au respect des différents critères et caractéristiques des fonds, dont notamment les critères ESG. Le RCCI délégué et le contrôleur interne, membre du comité ESG, s'assure via le plan de contrôle ESG que les règles et processus ESG sont bien suivis.

Dans le cadre des OPC qui ont obtenu le label ISR, le labellisateur est un cabinet externe. Il s'agit du cabinet EY pour la société FLORNOY FERRI. Ce dernier contrôle sur site une fois tous les trois ans et sur pièces tous les ans. Ces contrôles visent la conformité des OPC avec les règles et pratiques décrites dans le code de transparence. Ils vérifient également que toutes les obligations sont respectées.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

La qualité ESG des OPC est évaluée au travers de la supériorité de la note ESG moyenne des portefeuilles par rapport à leur indicateur de référence qui a lui-même été raffiné. Ces indices sont le MSCI World pour « Valeurs Féminines Global » et le Stoxx Europe 600 pour

« Dividende Durable ». Cela signifie que, par construction, nous éliminons des indices de référence 20% des émetteurs présentant des notes ESG les moins bonnes et calculons la note ESG moyenne des 80% meilleures. C'est par rapport à cette moyenne raffinée que nos OPC à filtres ESG actifs doivent obtenir une note supérieure.

Ainsi la qualité ESG des OPC est évaluée en mettant en perspective la moyenne ESG pondérée du portefeuille avec celle de leur indice de référence. Ces règles sont établies par construction comme stipulé dans le prospectus DICI. Ces notes sont publiées dans les fiches mensuelles des fonds et dans le rapport ESG annuel.

6.2 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FLORNOY FERRI surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY FERRI mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. Tous les fonds actions ont vocation à surperformer l'intensité carbone de leur indice. Les conséquences de la guerre en Ukraine ont temporairement fait dépasser « Valeurs Féminines Global » (février à juin 2022). Concernant « Dividende Durable » qui dépasse légèrement le niveau d'intensité carbone de son indice depuis août 2022, il a été demandé au gérant de repasser dès le mois de Janvier 2023 sous l'indice.

Cette volonté et ces résultats s'inscrivent en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO₂/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

Un reporting annuel sur la politique ESG de la société de gestion et de ses fonds aux filtres ESG actifs est établi afin de récapituler les actions menées et de mesurer les scores obtenus (intensité carbone, historique d'évolution de la note ESG des portefeuilles, controverse, résultats de la politique de vote durant l'année ainsi que de la politique d'engagement sur l'ESG en tant qu'investisseur).

Les informations suivantes sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique « ESG » ou sur simple demande par courrier ou courriel :

Documents	Fréquences de mise à jour
Charte ESG	Annuelle
Code de transparence	Annuelle
Politique de vote	Annuelle
Politique d'engagement	Annuelle
Prospectus-DICI Dividende Durable Prospectus-DICI Valeurs Féminines Global	Si nécessaire
Fiches mensuelles des OPC ayant un filtre ESG actif : Fiche Decembre 2022 Dividende Durable Fiche Decembre 2022 Valeurs Féminines Global	Mensuelle
Reporting extra-financiers	Annuelle



Par ailleurs, FLORNOY FERRI participe régulièrement à des podcasts, des émissions de télévision, de radio ou à des événements lors desquels son/sa représentant(e) peut être amené à s'exprimer sur l'ESG ou sur les OPC qui ont pour ambition d'être labellisés ISR.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Un reporting annuel sur la politique ESG de la société de gestion et de ses fonds aux filtres ESG actifs est établi afin de récapituler les actions menées et de mesurer les scores obtenus (intensité carbone, historique d'évolution de la note ESG des portefeuilles, controverse, résultats de la politique de vote durant l'année ainsi que de la politique d'engagement sur l'ESG en tant qu'investisseur).

Concernant la politique de vote FLORNOY FERRI a décidé de s'appuyer sur les services du leader mondial des proxy-voter : Institutional Shareholder Services (ISS). La plateforme ISS est directement connectée à notre dépositaire (CIC) afin de déployer leur procédure opérationnelle et actionner les préférences de vote que nos gérants et ISS auront paramétrés ensemble.

Un rapport de vote est produit annuellement afin de récapituler les actions de FLORNOY FERRI en la matière et se conforme à la réglementation. Il est disponible sur simple demande pour l'année 2022.

Également produit et publié de façon annuelle, notre rapport d'engagement.